



# Championnat de Suisse de Hike & Fly

Lungern/OW: 02.-04.08.2024



## MODALITES D'ORGANISATION



<b>SOUS L'ÉGIDE DE LA</b>	Fédération suisse de vol libre, Seefeldstrasse 224, 8008 Zürich Tél. +41 44 387 46 80 - <a href="mailto:sport@shv-fsvl.ch">sport@shv-fsvl.ch</a> - <a href="http://www.shv-fsvl.ch">www.shv-fsvl.ch</a>
<b>ORGANISATEUR</b>	HG-Club Hagsflioh CO-President: Patrick von Wyl
<b>Date</b>	<b>Du vendredi 2 août au dimanche 4 août 2024 (3 jours)</b> <b>Inscription jeudi 1er août 19:00-21:00, vendredi 2 août 6:30-7:30 au centre équestre (Headquarter), Hintistrasse 5, 6078 Lungern OW</b>
<b>INFORMATIONS</b>	Event-Website: <a href="https://www.hikeandfly-sm.ch">https://www.hikeandfly-sm.ch</a> Wettkampfinfos: <a href="https://www.swissleague.ch/hike-fly/competitions">https://www.swissleague.ch/hike-fly/competitions</a> Règlement: <a href="https://www.shv-fsvl.ch/leistungssport/reglemente-lizenzen/">https://www.shv-fsvl.ch/leistungssport/reglemente-lizenzen/</a>
<b>CONDITIONS DE PARTICIPATION</b>	Tous les athlètes titulaires d'une licence de vol valable ; indépendamment de leur nationalité (classement Open). Les titres de champion(ne) suisse sont décernés à des pilotes suisses (selon les règlements sportifs A et F). La liste de contrôle doit servir d'auto-évaluation aux pilotes inexpérimentés. Les compétitions antérieures comptent comme critères d'admission.
<b>NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS</b>	Un maximum de 80 participants sera admis et 5 wildcards supplémentaires pourront être délivrés par l'organisateur. La date d'enregistrement est déterminante. Le nombre de participants peut être limité. Les critères d'admission sont les compétitions précédentes.
<b>CATÉGORIES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Femmes (titre de champion suisse pour au moins cinq femmes pilotes)</li><li>• Hommes</li></ul>
<b>CLASSEMENT</b>	La FSVL est responsable de l'évaluation. Des classements quotidiens seront établis pour les deux catégories mentionnées avec le nombre de participants correspondant..
<b>PRIX</b>	Prix mis à disposition par les sponsors. Médailles pour les trois premiers de chaque catégorie. Coupe itinérante pour la gagnante, le gagnant
<b>CONFIRMATION / ANNULATION</b>	Pré-info lundi 29 juillet 2024 Décision au plus tard le mercredi 31 juillet 2024 à 20h00, par mail et sur le site <a href="https://www.swissleague.ch/hike-fly/news">https://www.swissleague.ch/hike-fly/news</a>
<b>INSCRIPTION + FRAIS D'INSCRIPTION</b>	La date limite d'inscription est le <b>11 juillet 2024</b> Inscription sous : <a href="https://www.swissleague.ch/hf-league/2024-08-02">https://www.swissleague.ch/hf-league/2024-08-02</a> Frais d' inscription : CHF 195.00 Après l'inscription, le pilote reçoit <b>une facture de la FSVL qui doit être payée avant le 19 juillet 2024 via l'outil de paiement de la Swiss League</b> . Si le montant n'est pas reçu avant le 19 juillet 2024, l'inscription sera <b>annulée</b> . Le comité d'organisation / le président du comité d'organisation peut refuser ou accepter des <b>inscriptions après le délai d'inscription</b> sans avoir à se justifier. En cas



	<p>d'acceptation, les frais d'inscription s'élèvent dans tous les cas à <b>CHF 235.00</b>, voir 5.2.</p> <p>Après le délai d'inscription, les frais d'inscription ne sont en aucun cas remboursés. L'organisateur et l'organisateur décident des exceptions.</p>
<b>Inclus dans les frais d'inscription</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Frais d'inscription</li><li>• Petit déjeuner vendredi, samedi et dimanche</li><li>• Repas du soir vendredi et samedi</li><li>• Give-away</li></ul>
<b>ANNULATION DE LA COMPÉTITION</b>	<p>En cas d'annulation de la compétition, l'organisateur reçoit 40 CHF par pilote à titre de contribution à la couverture des frais. Le reste des frais d'inscription sera remboursé.</p>
<b>CARTES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Carte nationale Swisstopo 1:100'000 (non fourni par l'organisateur)</li><li>• carte des balises visibles sur la page d'accueil (à partir du 1er avril)</li></ul>
<b>ÉVALUATION</b>	<p>La FSVL est responsable de l'évaluation. De plus amples informations suivront ultérieurement.</p>
<b>SÉCURITÉ</b>	<p>En s'inscrivant, le pilote confirme qu'il participe à la compétition à ses propres risques.</p> <p>En cas d'urgence, on agira conformément à la "Notice d'urgence pour les compétitions" de la FSVL.</p> <p>L'organisateur assume les tâches décrites ci-après dans le domaine de la sécurité :</p> <p>Il informe la Rega avant la manifestation, gère un numéro de sécurité, informe les pilotes sur les aspects liés à la sécurité et définit les personnes qui assument les fonctions liées à la sécurité sur place.</p> <p>Les pilotes savent qu'ils sont...</p> <p>... responsables de leurs actes (cela est confirmé lors de l'inscription)</p> <p>...peuvent contacter directement la Rega en cas d'accident</p>
<b>OBLIGATION D'ANNONCE</b>	<p>Chaque participant doit annoncer son retour au bureau de course. Des infos détaillées seront données lors du briefing. Une annonce de retour par téléphone ne sera acceptée que si le pilote est dans l'incapacité de rejoindre le bureau de course dans le temps imparti. Tout participant qui n'aura pas annoncé son retour sera recherché avec tous les moyens possibles. <b>Les frais de recherche lui seront facturés.</b></p>
<b>RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION</b>	<p>Le Championnat de Suisse de hike and fly est organisé selon le règlement sportif et le règlement de hike and fly FSVL valides, et dans le respect des ajouts de l'organisateur. Les règlements sont publiés sur <a href="#">SHV Sportreglement</a></p>
<b>RÈGLES DU DROIT AÉRIEN</b>	<p>Les dispositions et règlements de droit public en vigueur font foi, notamment la loi sur l'aviation, l'ordonnance sur les atterrissages en campagne (OSAC) et l'ordonnance concernant les planeurs de pente..</p>
<b>RÉSERVES DE MODIFICATION</b>	<p>Les organisateurs se réservent le droit de modifier les présentes modalités d'organisation de la compétition. Toute modification sera communiquée au cours des briefings.</p>



<b>CLAUSE DE NON - RESPONSABILITÉS</b>	Par son inscription, le pilote accepte les règlements de la compétition (règlement sportif FSVL, annonce, règles de compétition, etc.) et s'engage à respecter les consignes de sécurité fixées pour l'événement. Le pilote confirme qu'il remplit les dispositions légales, qu'il participe à la compétition à ses propres risques et sous sa propre responsabilité, et qu'il ne fera valoir aucun droit envers les organisateurs. <b>Cela signifie entre autres choses : Il / elle est responsable du décollage, du vol et de l'atterrissage. Il / elle évalue toujours lui-même tous les dangers et conditions pertinents du décollage à l'atterrissage, en particulier les conditions météorologiques.</b>
<b>ANTIDOPAGE</b>	Par son inscription, le pilote accepte les règles antidopage. Il accepte aussi la déclaration de soumission antidopage. Plus d'informations sur le site Web de la FSVL, rubrique Sport d'élite.
<b>HÉBERGEMENT</b>	L'hébergement est à la charge des participants. Des places de stationnement gratuites pour les campeurs sont disponibles juste à côté du quartier général/de l'école.

Nous nous réjouissons de t'accueillir au Championnat Suisse de Hike and Fly.

**HG-Club Hagsflioh & Fédération Suisse de Vol Libre FSVL**

Patrick von Wyl

Rahel Schreiber